



Droit pendant une liquidation judiciaire

Par **bignolet**, le **12/09/2009** à **18:59**

Bonjour, mon mari est en liquidation judiciaire depuis le 12/09/08 le liquidateur est venu saisir le materiel pro et depuis nous n'avons plus de nouvelles il veut saisir la maison même si un acte d'insaisissabilité a été signé en avril 2008 il veut casser l'acte en raison de quelques créances datant d'avant cet acte. Parallèlement j'ai déposé un dossier de surendettement car mon mari n'a plus de revenu et je ne pouvais plus faire face. Malgré la liquidation mon mari a-t-il le droit de vendre un bien personnel comme sa moto ? n'est-ce que le liquidateur a le droit de saisir ma maison en sachant que je suis en surendettement et qu'elle figure sur le dossier ? merci de me répondre